



Extrait du site Laïcité Aujourd'hui

<http://laicite-aujourd'hui.fr/?Benediction-de-locaux-scolaires>

Bénédition de locaux scolaires

- NOS TRAVAUX - QUESTIONS-REPONSES -

Date de mise en ligne : mardi 6 juillet 2010

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés

Suite à un article publié par « Le Télégramme » du 16 juin 2010, en page Quimper, conjointement avec la L.D.H. et les D.D.E.N., nous avons écrit à l'I.A. du Finistère.

Le représentant de l'Inspecteur d'Académie doit-il participer à la bénédiction de nouveaux locaux dans un établissement privé confessionnel ?

A ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse. Absence de réponse vaut-il réponse ?

[](IMG/doc/Lettre_IA.doc "Word - 25 ko")

Lettre à l'I.A.

Quelques jours plus tard, le même journal confirmait la participation de l'I.E.N. à la bénédiction des nouvelles classes.

Note : nous avons pu consulter les directives de la D.D.E.C. (direction diocésaine de l'enseignement catholique) du Morbihan à ce sujet : à aucun moment elle n'entend inviter les représentants de l'éducation nationale pour une telle occasion. Attitude tout à fait juste en regard de la loi de Séparation.